



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 44

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaéтан, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENNAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeveille).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/41 : DÉCHETS MÉNAGERS

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DÉCHETS (CCES)

M. Pierrick GILLES, Vice-président en charge de la Voirie-Déchets ménagers, rappelle au conseil communautaire l'obligation, depuis le 1er janvier 2012 (article L. 541-15-1 du code de l'environnement) et décret n°15-662 du 10 juin 2015) de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et de créer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dans le cadre du PLPDMA, pour accéder aux dispositifs de subventions nationaux.

Cette commission consultative sera composée d'élus et de représentants d'organismes, d'associations et acteurs du territoire, engagés dans l'économie circulaire :

- Le vice-président du service OM-voirie
- Les membres de la commission ordures ménagères (OM)
- Le directeur du pôle environnement
- La chargée de prévention et gestion des déchets et le chargé de mission économie circulaire
- Le Groupe d'Action Locale du Sud Mayenne (GAL)
- M3D53
- Les Pieds sur Terre
- Emmaüs
- L'Association pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (APESS 53)
- La chambre des commerces et de l'industrie (CCI)
- La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- La chambre d'agriculture
- La Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- L'association zéro déchet en Mayenne
- L'association Synergie
- L'association Repair'café de Craon
- Les établissements scolaires
- Les représentants des EPHAD et des hôpitaux du territoire

*Considérant ces deux obligations ci-dessus mentionnées,
Après avis favorable de la commission du 28/02/2023,
Après avis favorable du Bureau en date du 13/03/2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (44 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** l'engagement de la collectivité dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
- ⇒ **APPROUVE** la composition d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dans le cadre du PLPDMA ;
- ⇒ **APPROUVE** la liste des membres de cette commission telle que présentée ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

